

# Centre de ressources et d'information des bénévoles

## Qu'est ce qu'un Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) ?

Pour répondre aux besoins croissants d'information des bénévoles et des associations, le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a pris l'initiative de créer des centres de ressource et d'information pour les bénévoles (CRIB) dans chaque département. Leurs missions consistent principalement à apporter information, expertise et accompagnement aux dirigeants(es) bénévoles associatifs afin de les aider dans leurs différentes démarches : administratives, financières et autres.

Les CRIB ne constituent pas des structures nouvelles supplémentaires mais s'appuient sur des associations déjà existantes.

## Il s'agit d'apporter :

### > *Une aide aux bénévoles et aux associations :*

- Orienter et mettre en relation avec d'autres sources d'information ;
- Apporter une expertise dans les questions relatives à la vie associative ;
- Informer et conseiller dans les domaines concernant la vie quotidienne de l'association (gestion, statuts, bénévolat) ;
- Former des bénévoles, dans les matières juridiques, fiscales, comptables et financières ;
- Soutenir les projets menés par les bénévoles (recherche de financements, démarches administratives...).

### > *Une mise en réseau des informations*

Le centre de ressource participe à la mise en réseau de partenaires oeuvrant dans le champ de la vie associative. Il s'intègre de manière cohérente aux réseaux existants en matière d'information des bénévoles et de soutien à la vie associative, avec lesquels il travaille en complémentarité et en étroite collaboration.

## A qui s'adresser en Moselle ?

### Au Comité départemental olympique et sportif (CDOS)

Le CDOS de Moselle s'est donné pour mission de répondre aux interrogations des dirigeants sportifs pour les

questions liées au développement des associations sportives. Il est l'animateur d'un réseau départemental agissant en collaboration avec les organes déconcentrés de l'Etat et celui du sport français.

Le CDOS se propose de vous guider dans vos démarches, à titre d'exemple, sur les thèmes suivants : projet de développement de l'association, gestion des budgets, formalités administratives, aide à la recherche de financements, formation des dirigeants, emploi, professionnalisation des salarié(e)s et des structures employeurs (...).



**Vous pouvez contacter le CDOS 57**

au 03.87.74.88.24 et/ou par mail à l'adresse suivante : [cdos57@wanadoo.fr](mailto:cdos57@wanadoo.fr)

site internet : [Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle](#)

### **Au COJEP (Carrefour des organisations de Jeunesse et d'éducation populaire)**

Depuis 1961, le COJEP est une coordination départementale originale et spécifique à la Moselle en tant que lieu de rassemblement et d'expression des associations départementales de Jeunesse et d'Education Populaire. Le COJEP se propose notamment de vous guider dans vos démarches et questions relatives au bénévolat et au fonctionnement des associations.

Vous pourrez notamment trouver sur le site du COJEP dédié à la vie associative et aux bénévoles, [www.assosconseils.org](http://www.assosconseils.org), des fiches techniques explicatives sur des thèmes variés, tels que : l'assurance en responsabilité civile des associations, les aides à l'embauche, la billetterie d'un spectacle, la communication autour d'un événement.



**Vous pouvez contacter le COJEP**

au 03.87.69.04.85 et/ou par mail à l'adresse suivante : [dla57@wanadoo.fr](mailto:dla57@wanadoo.fr)

**Référent DDCS : Julie BABAAMMI DE-SOUSA**

site internet : [www.cribij.fr](http://www.cribij.fr)